

# FORMATION CIRCULATION ET REGLEMENTATION DES PRODUITS ENERGETIQUES

DUREE : 1 JOUR – 7 HEURES PAR JOURNÉE DE FORMATION

## SOMMAIRE DETAILLE DE LA FORMATION :

### I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

- A. MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- B. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- C. POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- D. CHIFFRES-CLES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES
- E. TRANSFERTS DES ACTIVITES DE LA DGDDI VERS LA DGFIP

### II. INTRODUCTION A LA DOUANE SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES

- A. REGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES
- B. PRINCIPES DE BASE DES ACCISES
- C. LES TAXES LIEES AUX PRODUITS ENERGETIQUES

### III. APPROCHE INTERMEDIAIRE SUR LA CATEGORISATION DES PRODUITS ENERGETIQUES

- A. LISTE DES CARBURANTS AUTORISES POUR LA VENTE OU UTILISATION
- B. SPECIFICATION DES PRODUITS ENERGETIQUES
- C. PRINCIPAUX TABLEAUX DE SYNTHESE CONCERNANT LES PRODUITS ENERGETIQUES

### IV. LES REGIMES DOUANIERS ET FISCAUX

- A. TICPE REGIONALISEE
- B. REMBOURSEMENT DE LA TICPE POUR CERTAINS ACTEURS ECONOMIQUES
- C. LES REGIMES D'EXONERATION : LE DROIT COMMUN
- D. LES REGIMES D'EXONERATION : L'AVITAILLEMENT AERIEN
- E. LES REGIMES D'EXONERATION : L'AVITAILLEMENT MARITIME
- F. LES REGIMES D'EXONERATION : L'AVITAILLEMENT FLUVIAL
- G. LES LIVRAISONS AUX ORGANISMES EXONERES

### V. NOTIONS ELEMENTAIRES EN MATIERE DE DOUANE

- A. LA NOTION DE CLASSEMENT TARIFAIRES
- B. LA NOTION D'ORIGINE
- C. LA NOTION DE VALEUR EN DOUANE

### VI. LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES

- A. GENERALITES SUR LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES
- B. LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES A L'IMPORTATION VIA DAU
- C. LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES PLACES SOUS REGIME SUSPENSIF
- D. LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES SOUS REGIME ACQUITTE
- E. LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES PAR OLEODUC

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : Maîtrise des procédures, régimes douaniers et de la pratique liée aux obligations déclaratives de l'entrepositaire agréé

PUBLIC : Consultant, déclarant, responsable logistique douane, revendeurs

MÉTHODE : Théorie, mise en situation professionnelle, échanges

PRÉREQUIS : Expérience dans le domaine des produits énergétiques

Entretien préalable avec le Responsable Pédagogique afin de valider les prérequis

ÉVALUATION : Questions / Réponses, partage d'expérience et QCM en fin de formation

HORAIRES : 9H à 17H (pause déjeune d'1H incluse)

FORMATION INTER-ENTREPRISE :

LIEU : NANTES (44) ou visioconférence

Coût par stagiaire et par journée de formation : 750€ HT

(3 inscrits minimum pour la tenue de la formation)

FORMATION INTRA-ENTREPRISE :

Individuelle : 1500€/1 journée

Intra-entreprise / sur mesure : 2600€/1 journée (2 à 10 personnes).

Pour toute demande, veuillez nous contacter

INTERVENANT : Alain ROUX

Ex-directeur douane-accise

COORDONNEES :

4 Boulevard Allard – CS24184

44184 NANTES CEDEX

Tel : 06 19 05 49 42

[formation@sadpe.fr](mailto:formation@sadpe.fr)

NIVEAU DE FORMATION : Débutant

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter pour étudier la faisabilité

DELAI D'ACCES : Entre 1 et 3 mois entre la prise de la commande et la réalisation de la formation